



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement — École Élan
3 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école ÉLAN, tenue le 3 février 2026 à 18 h 30 en présentiel à l'école.

PRÉSENTS :

_____	_____
Jeanne Latallerie	Xavier Provost-Jasmin
_____	_____
Agnès Demptos	Véronique Fauvelle
_____	_____
Cécile Garnier	Coline Saillard
_____	_____
Mélanie Bérubé	_____

Formant quorum sous la présidence de Agnès Demptos et en présence d'Amélie Girard, directrice de l'établissement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence déclare la séance ouverte à 18 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Véronique Fauvelle que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Il est adopté à l'unanimité **(03-CE-03/02/2025)**

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance/vérification du quorum (1 minute)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (1 minute)
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre (1 minute)
4. Parole au public (30 minutes)
5. Élection des membres parents au comité des usagers du service de garde — suivi (5 minutes)
6. Code de vie 2026- 2027 (10 minutes)
 1. Nouveau règlement sur le civisme (vouvoiement et utilisation du « Madame »/« Monsieur ») (suivi)
 2. Clarification sur les règles de la cour de l'école (interdiction de faire des roues,...)
7. Sorties éducatives (2 minutes)
8. Résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (5 minutes)
9. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves — Choix du sujet (5 minutes)
10. Implication parentale. Proposition de la création d'un calendrier consolidé des événements et activités de l'école, et des besoins de support associé. (2 minutes)
11. Les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)

12. Demandes de résolution — Financement à partir des sommes du fonds 4 (5 minutes)
 1. Filet au-dessus de la clôture derrière le terrain de soccer
 2. Projet bibliothèque
13. Points d'information/rapports (10 minutes)
 1. Direction
 2. Personnel enseignant
 3. Service de garde
 4. Représentant du comité de parents
14. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 décembre 2025

IL EST PROPOSÉ par Cécile Garnier que le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

Approuvée à l'unanimité 03-CE-03/02/2025

4. Parole au public

Charli Arcouette, à titre de parent, aborde différents sujets :

- La proposition d'une activité sociale afin de renforcer le sentiment d'appartenance des parents à la communauté de l'école. Cette proposition serait à faire auprès du comité Célébration.
- La possibilité de créer une fondation pour soutenir financièrement le service de garde. La direction indique que ce n'est pas une priorité actuellement.
- Des préoccupations concernant certaines règles de sécurité vs l'épanouissement des enfants, appliquées dans la cour et au service de garde, sont discutées. Il est précisé que certaines règles — interdiction de certains jeux ou comportements ont été clarifiées afin d'assurer le plus possible de cohérence des interventions par le personnel auprès des élèves. Il est aussi rappelé par la direction que le souci de diminuer les incidents et les conflits entre enfants dans la cour, demeure une priorité.

5. Élection des membres parents au comité des usagers du service de garde — suivi

Un comité de parents du service de garde a été formé à la suite d'une relance auprès des parents.

Voici la liste des membres parents :

Charlie Arcouette, Carole-Anne Dufour, Adeline Gadzinski et Marie-Claude Hébert.

La première rencontre a eu lieu avec la technicienne du service de garde et la direction. Le comité prévoit travailler notamment sur l'amélioration de l'offre d'activités en fin de journée, la planification des journées pédagogiques et la réglementation du service de garde. Une proposition visant à faciliter la formation du comité pour l'année suivante pourrait être soumise au CÉ.

6. Code de vie 2026- 2027

6.1 Les membres discutent du projet de règlement ministériel concernant l'utilisation du « Madame/Monsieur » et du vouvoiement. Peu de réactions de parents ont été reçues à ce jour.

En guise de rappel :

Comme précisé par la direction dans son Mot de la direction du mois de janvier :

Les articles 2, 3 et 5 (vouvoiement et utilisation du « madame » ou « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école) du nouveau règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire, sont entrés en vigueur le 1er janvier 2026. Après discussion en équipe école et en conseil d'établissement, il a été décidé d'attendre un peu avant de modifier le code de vie de notre école et d'implanter ces nouveautés qui représenteraient un changement d'envergure dans nos pratiques, surtout en cours d'année scolaire.

Comme publié dans le Quoi de neuf à Élan/Babillard des parents, par votre représentante parent au Réseau des écoles publiques alternatives du Québec (RÉPAQ-Parents), le 19 décembre, une demande officielle a été envoyée au MEQ par le conseil d'administration, visant à ce que le vouvoiement et l'utilisation du « Madame, Monsieur » demeurent à la discrétion du personnel, des élèves et des familles ; ce qui n'empêche pas le respect de la règle de conduite qui est prescrite aux élèves dans le règlement c'est-à-dire « adopter un comportement empreint de civisme ».

Si la demande de souplesse formulée n'est pas acceptée par notre nouvelle ministre de l'éducation, nous devons nous conformer à la directive ministérielle et adapter notre code de vie pour la rentrée scolaire 2026.

Au sujet de la lettre rédigée par le CÉ, elle devra être révisée par les membres avant son envoi afin d'en ajuster le ton et le contenu.

La direction indique qu'une proposition de code de vie, tenant compte des articles non introduits jusqu'à présent, sera soumise par la direction sera présentée au CÉ pour approbation, après concertation de l'équipe école, nous permettant autant que possible d'appliquer les règles « avec discernement », pour reprendre les propos de la ministre LeBel.

6.2 Les membres discutent des règles appliquées dans la cour, notamment certaines interdictions rapportées par les élèves (roues, boules de neige, utilisation de bâtons, etc.). La direction rappelle que les règles ont été clarifiées pour assurer une application plus uniforme par le personnel et réduire les risques d'accident. L'équilibre entre jeu libre, gestion des incidents et conflits entre élèves, prise de risque et responsabilité légale de l'école est évoqué. L'équipe enseignante a eu des discussions à propos des études publiées et articles dans les médias au sujet des bienfaits de la prise de risque dans le jeu. La conclusion des discussions est que la cour d'école n'offre pas le meilleur contexte pour

cette prise de risque (nombre d'enfants, diversité des besoins et stades de développement des élèves, organisation de la surveillance). Aussi, il faut trouver un juste équilibre parmi les opinions diversifiées exprimées par l'ensemble des parents, les niveaux d'aisance étant variables d'une famille à l'autre. Un projet d'affichage pédagogique des règles est mentionné.

7. Sorties éducatives

7.1 La représentante du personnel enseignant présente les sorties éducatives planifiées.

7.2 Demande de sortie facultative à approuver : une sortie annuelle de deux jours au Lac-Castor est présentée. Les mesures de sécurité ainsi que les démarches de financement ont été communiquées verbalement aux parents. Un courriel suivra avec les précisions. Il est souhaité que l'approbation du conseil d'établissement soit être donnée avant le 11 février.

La demande d'approbation pour la sortie et la campagne de financement associée a été approuvée par le CÉ le 20 février (vote réalisé à distance par courriel). Cependant, la direction n'a pas encore approuvé la sortie étant donné un enjeu potentiel de sécurité au sujet de la baignade sans surveillance par un sauveteur certifié. Des vérifications supplémentaires sont en cours.

8. Résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence

La représentante du personnel enseignant présente les résultats du sondage obligatoire réalisé auprès des élèves. Les résultats indiquent un sentiment de sécurité généralement positif et une bonne confiance envers les adultes. Certaines vulnérabilités sont toutefois identifiées.

La direction précise que l'évaluation du plan de lutte 24-25 est publiée sur le Quoi de neuf à Élan.

Comme convenu l'an dernier, le plan de lutte 24-25 a été reconduit en 25-26, le temps que l'équipe école termine le travail requis étant donné le nouveau gabarit fourni par le MEQ. La version complète et la synthèse seront présentées à un prochain CÉ pour l'adoption du plan de lutte 2026-2027.

9. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves — Choix du sujet

La consultation des élèves n'a pas encore été réalisée par l'équipe enseignante qui est à l'affût des besoins qui émergeraient. Une initiative au service de garde concernant la pratique du soccer intérieur est mentionnée comme exemple de consultation en lien avec les préoccupations exprimées par les élèves. Les membres conviennent que la consultation devra être réalisée avant la prochaine séance du CÉ ou que le sujet sera communiqué lors de celle-ci.

10. **Implication parentale. Proposition de la création d'un calendrier consolidé des événements et activités de l'école, et des besoins de support associé.**

Les membres discutent de la création d'un calendrier consolidé des activités de l'école afin de faciliter la participation des parents. L'outil pourrait notamment être diffusé sur le Padlet de l'école. Ce sujet a été discuté l'an dernier et il avait été déterminé que le moyen jugé le plus favorable est la Placote de classe pour communiquer ce type d'invitation,

Ce qui peut être communiqué à l'avance serait utile pour les parents qui pourraient aider lors de certaines occasions, Ce sont aussi des occasions de rassemblement de la communauté, intéressants pour les personnes souhaitant vivre de beaux moments scolaires avec les enfants.

11. **Les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)**

Une présentation des contenus en orientation scolaire et professionnelle est faite aux membres. Le document explicatif est déposé pour consultation. L'approbation est proposée et appuyée par les membres du conseil.

12. **Demandes de résolution — Financement à partir des sommes du fonds 4**

12.1 Filet derrière le terrain de soccer

La direction présente une demande pour l'installation d'un filet au-dessus de la clôture derrière le terrain de soccer. La proposition est appuyée par les membres.

12.2 Projet de bibliothèque

Le comité bibliothèque présente un projet de rafraîchissement et de réaménagement de la bibliothèque sur trois ans, incluant peinture, mobilier, construction d'une estrade et réalisation d'une murale. Le projet a été élaboré avec l'appui d'une bibliothécaire professionnelle du CSSDM. Une demande de financement de 30 000 \$ provenant du fond 4 est soumise et adoptée à l'unanimité.

13. **Points d'information/rapports**

Les points d'information prévus (direction, personnel enseignant, service de garde et représentant du comité de parents) sont reportés à la prochaine séance par manque de temps.

Levée du Conseil d'Établissement à 20 h 45

Agnès Demptos

A.D.

Initiales de la Présidence

AmeB

Initiales de la Direction